

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 30/10/2025

SOINS PALLIATIFS

L'ARS Bretagne reconnaît huit filières territoriales et renforce ses financements

L'ARS Bretagne vient de reconnaître huit filières territoriales de soins palliatifs auxquelles elle attribue un financement annuel de plus de 2,2 millions d'euros. Ces travaux résultent d'un travail collectif exemplaire mené par l'ensemble des acteurs. Cette démarche, initiée en septembre 2024 via le lancement d'une campagne régionale ayant pour but de reconnaître les filières territoriales de soins palliatifs, marque la volonté de poursuivre la structuration d'une prise en charge des soins palliatifs lisible, fluide et coordonnée au niveau d'un territoire défini. Elle vise en effet à garantir un accès équitable, coordonné et gradué, allant de la proximité à l'expertise.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre du projet régional de santé et de la stratégie décennale nationale des soins palliatifs 2024-2034.

Les 8 filières de soins palliatifs bretonnes

La campagne régionale de reconnaissance des filières de soins palliatifs lancée en septembre 2024 par l'ARS Bretagne a suscité une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs ou parties prenantes de la filière : les professionnels experts, les établissements de santé, les structures de coordination, les professionnels de ville, le champ médico-social et les associations de bénévoles.

L'ARS Bretagne a reçu huit projets territoriaux, chacun porté par une gouvernance multipartenariale avec une vision partagée par l'ensemble des acteurs de l'écosystème des soins palliatifs. Tous les projets d'une grande qualité traduisent une volonté commune : offrir des réponses adaptées aux patients et à leurs proches, ou aux professionnels du premier recours et/ou second recours rencontrant un besoin en lien avec une prise en charge en soins palliatifs, partout en Bretagne.

Les huit nouvelles filières territoriales des soins palliatifs sont :

- Nord Finistère
- Cornouaille
- Lorient/Quimperlé
- Brocéliande Atlantique
- Haute Bretagne
- Saint-Malo/Dinan
- Armor
- Cœur de Breizh

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 07 61 23 22 78
Mél : ars-bretagne-presse@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

De nouveaux moyens au service de l'amélioration de l'offre

Pour soutenir ces travaux et accompagner le fonctionnement des nouvelles filières territoriales de soins palliatifs, l'ARS Bretagne mobilisera chaque année plus de 2,2 millions d'euros.

Ces nouveaux moyens ont pour ambition d'assurer :

- le renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) pour permettre en particulier des accompagnements au dehors de l'hôpital ;
- la création d'appuis territoriaux dans chaque filière afin de permettre à l'ensemble des professionnels de santé d'accéder à l'expertise, à une aide à la collégialité et en cas de besoin à un accès direct à l'hospitalisation, y compris le soir et le week-end ;
- le renforcement des soins palliatifs pédiatriques pour mieux mailler le territoire ;
- le soutien aux aidants, bénévoles et professionnels, pour prévenir l'épuisement et favoriser la qualité des accompagnements ;
- la création ou l'extension de lits identifiés de soins palliatifs (LISP) et d'unités de soins palliatifs (USP), des lits dédiés et experts à l'hôpital, permettant de réduire ainsi les inégalités d'accès ;
- la lisibilité de l'offre, via le renforcement de la cellule d'animation régionale, des outils de communication, un annuaire numérique régional et des actions d'interconnaissance entre les acteurs.

Des travaux à poursuivre

Face aux défis du vieillissement de la population et à l'état de santé des Bretons, l'ARS Bretagne réaffirme son engagement à permettre une offre de soins palliatifs équitable, coordonnée, graduée allant des besoins de proximité aux besoins d'expertise plus complexes. Les financements alloués permettront de répondre aux besoins immédiats, mais surtout d'œuvrer à consolider, dans la durée, une organisation innovante et humaine, au service des patients et de leurs proches.

Dans la continuité, de nouveaux appels à candidatures devraient être lancés en 2025-2026, notamment pour la mise en œuvre d'une maison d'accompagnement à la fin de vie et le déploiement de gestionnaires de parcours en soins palliatifs dans chaque filière.

Cette reconnaissance officielle des huit filières territoriales ouvre une nouvelle étape : faire des soins palliatifs en Bretagne un modèle de solidarité, de qualité et de dignité pour tous.